



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2023/195 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

APPROBATION DU CONTRAT N°2023117 A CONCLURE AVEC L'ETUDE CHEUVREUX POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ETUDE ET DE CONSEIL DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL DES EPINETTES A ISSY-LES-MOULINEAUX

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

VU la délibération du conseil de territoire n°C2020/07/07 du 10 juillet 2020 portant délégations du conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU l'offre proposée par l'Etude CHEUVREUX pour la mission d'étude et de conseil dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial des Epinettes à Issy-les-Moulineaux, pour un montant forfaitaire annuel de 39 900 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire pour des prestations d'étude et de conseil dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial des Epinettes à Issy-les-Moulineaux ;

CONSIDERANT que le contrat a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables car le montant des prestations est inférieur à 40 000 € HT ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le contrat n°2023117 pour la réalisation d'une mission d'étude et de conseil dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial des Epinettes à Issy-les-Moulineaux, à conclure avec l'étude CHEUVREUX, sise 55 Boulevard HAUSSMANN, 75380 Paris Cedex 08.

ARTICLE 2 : Le contrat prendra effet à sa date de notification et prendra fin lors de la réalisation complète des missions décrites dans le contrat.

ARTICLE 3 : Le contrat est conclu à prix forfaitaire pour un montant annuel de 39 900 € HT (TVA à 20 %).

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- L'étude CHEUVREUX.

Fait à Meudon, le 5 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,


Antoine MARETTE
Directeur Général des Services



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20231205-D2023195-AI
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023